



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 2082

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les menaces qui pèsent aujourd'hui sur la formation des personnels infirmiers. Une subvention de fonctionnement aux écoles publiques et privées, attribuée au prorata du nombre d'étudiants assurait la gratuité des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier(ère). La baisse de 38 % des subventions de l'Etat envisagée pour l'année 1997, conjuguée au paiement différé de celles-ci, met en difficulté les instituts de formation publics et privés si une politique de substitution au financement de cette formation n'est pas rapidement recherchée. Le désengagement de l'Etat aurait pour conséquence la remise en cause de la gratuité des études et par là même l'accès à cette formation pour tous. D'autre part, la diminution du quota d'étudiants dans les instituts de formation risque à terme de compromettre la qualité des soins et la prise en compte des besoins de soins de la population faute de personnels infirmiers suffisants. Il lui demande donc quelles sont les dispositions envisagées par le Gouvernement pour assurer le bon fonctionnement et la gratuité de la formation des personnels infirmiers afin que la mission de service public au service des populations en matière de santé soit convenablement assurée.

Texte de la réponse

Les subventions d'aide au fonctionnement des écoles et instituts de formations de sages-femmes et de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites dans le cadre des mesures prises pour contenir la progression des dépenses publiques et maîtriser le déficit du budget de l'Etat. Toutefois, la gestion globale des crédits a été conçue de manière à préserver, dans toute la mesure du possible, les instituts de formation en soins infirmiers privés dépourvus de support hospitalier. Par ailleurs, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2082

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2582

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3610